



Comptes du CE Basse-Normandie Comptes du CE Haute-Normandie

QUI A PEUR DE LA TRANSPARENCE ? QUI CRAINT LE GRAND DÉBALLAGE ?

« C'est pas nous, c'est pas nous... »

Depuis son installation aux commandes du CE Pôle emploi Basse-Normandie, le SNU-FSU a tenu à imposer une gestion saine et transparente des dotations attribuées au CE, qu'il s'agisse du budget de fonctionnement et/ou du budget relatif aux activités sociales et culturelles (80000 euros par an pour l'un et près d'1 million d'euros pour l'autre, comme chacun-e le sait).

Reconnaissons-le de suite, aucune organisation représentative au CE Bas-Normand ne s'est jamais opposée à cette gestion saine et transparente, bien au contraire.

Comment envisager, alors qu'approche l'échéance d'une dévolution des biens des deux CE au CE Normandie qui sera installé après les élections de mai 2016, le démarrage d'un exercice comptable sain et transparent avec des budgets qui atteindront 190000 € (fonctionnement) et 2,5 millions (ASC) ?

A l'initiative du SNU-FSU, le CE Bas-Normand (SNU, CGT, CFE-CGC, CFDT) a voté à l'unanimité une expertise par un cabinet indépendant afin qu'il donne son avis quant à l'utilisation des fonds en Basse-Normandie, les modalités de leur déploiement, leur répartition, leur conformité avec les exigences de l'URSSAF... Le tout pouvant évidemment donner lieu à préconisations.

Cette démarche vient évidemment en parallèle et en complément à la supervision des comptes par le groupe Talenz-Fidorg qui prend en charge et expertise la comptabilité et la trésorerie depuis 6 ans.

Les élus du SNU-FSU au CE Haute-Normandie ont porté la même demande à l'occasion de la dernière réunion du CE le 27 avril dernier... et ont reçu une fin de non-recevoir de la part des autres organisations (SNAP, FO, CFE-CGC, CGT, CFDT). Le CE a seulement demandé l'assistance de l'expert-comptable, du Commissaire aux comptes et d'un juriste pour qu'ils assurent la clôture des comptes et préparent la dévolution des biens.

Que craignent les élus Haut-Normands ? Qu'on leur demande des comptes sur les 44027 euros de frais de déplacement et missions dépensés en 2015 ? (A titre de comparaison, cette ligne budgétaire s'élève à 0 € en Basse-Normandie car la direction prend en charge ces frais, selon une procédure valable sur tout le territoire national). Les élus Haut-Normands craignent-ils qu'on leur demande des comptes sur les 4515 € de frais de réception dépensés en 2015 ? (A titre de comparaison, cette ligne budgétaire s'élève à 0 € en Basse-Normandie, car la direction prend en charge les repas quand les élus sont en mission et/ou délégation). Les élus du CE PEHN ont-ils d'autres craintes que nous ne listerons pas ici de peur de ne pas être exhaustifs ? Pourquoi ce manque de transparence de la secrétaire et de la trésorière ? Pourquoi ce manque de cohérence des organisations syndicales qui n'ont pas, d'une région à l'autre, la même attitude face à la même volonté du SNU-FSU d'imposer une transparence pourtant due à toutes et à tous les collègues ?

Ces quelques exemples ne sont pas des accusations mais posent des questions, amènent des interrogations et, n'hésitons pas à l'affirmer, nécessitent des explications. Pourquoi refuser la demande d'expertise-conseil formulée par le SNU-FSU ?

La comptabilité du CE PEBN est validée par un expert. Elle est en ligne, ainsi que tous les documents légaux, sur le site Proweb CE et est accessible aux salarié-e-s autant qu'aux organisations syndicales.

Le SNU-FSU porte la demande d'une expertise et de préconisations dans la perspective de l'installation du prochain CE. Certains, qui n'hésitent pas à donner des leçons, ne joignent pas leurs actes à leurs paroles. Pourquoi ? Le SNU-FSU pose donc ces deux questions :

**QUI A PEUR DE LA TRANSPARENCE ?
QUI CRAINT LE GRAND DÉBALLAGE ?**